

**Modification des Règlements généraux
Conseil d'administration de l'AÉTÉLUQ
WebEx, ce 12 septembre 2017 à 19h00**

Proposition de modification des Règlements généraux

Ancienne version des Règlements généraux	Nouvelle version des Règlements généraux	Justification
<p>2.1.2 Fin de l'adhésion d'un membre Un étudiant souhaitant ne plus être membre de l'association doit le signifier par un avis écrit (formulaire disponible sur le site internet) à l'attention du secrétariat du conseil d'administration selon les modalités suivantes: [...]</p>	<p>2.1.2 Fin de l'adhésion d'un membre Un étudiant souhaitant ne plus être membre de l'association doit le signifier par un avis écrit (formulaire disponible sur le site internet) à l'attention du secrétariat général du conseil d'administration selon les modalités suivantes: [...]</p>	<p>Modification du titre de «secrétaire» du conseil d'administration de l'AÉTÉLUQ pour «secrétaire général». Afin de bien représenter les membres auprès des interlocuteurs internes et externes, il est important d'avoir une crédibilité et une compréhension mutuelle des interlocuteurs.</p>
<p>3.1.8 Procès-verbaux Le projet du procès-verbal d'une assemblée doit être disponible aux membres un (1) mois suite à la tenue de l'assemblée. Il est déposé sur le site internet de l'association. Chaque procès-verbal, après adoption, doit être signé (certifié) par deux (2) personnes parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Présidence de l'association; b. Présidence d'assemblée; c. Secrétariat de l'association; d. Secrétariat d'assemblée. 	<p>3.1.8 Procès-verbaux Le projet du procès-verbal d'une assemblée doit être disponible aux membres un (1) mois suite à la tenue de l'assemblée. Il est déposé sur le site internet de l'association. Chaque procès-verbal, après adoption, doit être signé (certifié) par deux (2) personnes parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> e. Présidence de l'association; f. Présidence d'assemblée; g. Secrétariat général de l'association; h. Secrétariat d'assemblée. 	<p>Or, le titre de secrétariat est peu reconnu auprès des acteurs avec qui l'AÉTÉLUQ traite. Après quelques recherches, la conclusion est que le titre de secrétariat général est mieux reconnu auprès des acteurs pertinents et nécessaires.</p>

<p>4.4 Composition [...] Secrétariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la convocation de toute assemblée et instance des membres; • Veiller à la rédaction des procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration et des assemblées générales; • Remplir toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents statuts et règlements. <p>[...]</p>	<p>4.4 Composition [...] Secrétariat général</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la convocation de toute assemblée et instance des membres; • Veiller à la rédaction des procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration et des assemblées générales; • Remplir toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents statuts et règlements. <p>[...]</p>	
--	--	--